



**Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Haute-Vienne
Réunion du mardi 7 novembre 2017**

Le quorum est atteint, la réunion peut se tenir.
Pas de déclaration liminaire.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès verbal du CDAS du 16 mai 2017 :

Aucune observation n'est formulée concernant ce PV, il est voté à l'unanimité,

2/ Info service social :

Fanny RABBIA , Assistante de service social nous présente diverses informations :

- Gestion des dossiers sociaux

A compter du 1^{er} février 2018, les dossiers sociaux seront gérés à l'aide d'un nouvel outil informatique national.

Toutefois, la confidentialité de chacun sera respectée, seule Fanny RABBIA pourra consulter les informations.

En cas de remplacement, seul l'état d'avancement du dossier sera consultable par une autre assistante sociale .

- Les dispositifs

- aides pécuniaires (non remboursables)

- prêts sociaux (remboursables)

- CESU Aide à domicile et portage de repas venant en plus des autres dispositifs existants (mutuelle, SRIAS.....)

- Chèques KADEOS à destination principalement des familles (par exemple pour un achat de matériel en cas de handicap)

- aide aux agents victimes d'un sinistre (ex : incendie)

- aide alimentaire d'urgence d'un montant maximum de 150 euros sur avis de l'assistante sociale et en toute discrétion puisqu'il s'agit d'une carte d'achat,

- Action en partenariat avec l'UDAF

Le 16 octobre dernier, s'est déroulé, à la sortie du restaurant administratif de 11h30 à 13h30, un échange sur le thème « la vie quotidienne et ses engagements » avec la participation de l'UDAF. Cette intervention ayant remporté un vif succès, une seconde est envisagée courant 2018.

La parole est donnée au Docteur Michèle REBIERE, médecin de prévention depuis le 1^{er} juillet 2017 sur un temps partiel de 60 % (50 pour le 87 et 10 pour le département de la Creuse).

En dehors des visites annuelles obligatoires et quinquennales, les agents peuvent demander à la rencontrer en passant par le service des ressources humaines.

Toutefois, les agents ont également la possibilité de la rencontrer en toute discrétion en prenant directement rendez vous à la délégation (en général un créneau est débloqué à 16h30 pour la consultation) – Aucune autorisation d'absence n'est accordée dans ce cas.

3/ Budget des actions locales 2017

Sur un budget 2017 d'un montant de 30 153 euros, il reste aujourd'hui 1237 euros, Après le paiement des dernières factures, le solde sera transformé en chèques KADEOS.

4/ Projets d'actions locales pour 2018

Les actions 2017 seront renouvelées pour 2018, à savoir :

- sorties théâtre*
- sortie familiale*
- goûters des retraités*
- repas des retraités*
- CESU aide ménagère*
- arbre de Noël (spectacle, maquillage, goûter et cadeaux)*
- centre aéré SNCF*
- coupon sport (fonctionnement différent envisagé)*
- CESU soutien scolaire*
- actions d'information et de prévention « pause info »*
- coin repas*

A noter, une nouvelle action est envisagée : une sortie à destination des agents « hors famille », afin de ne laisser personne « sur le banc de touche ». Cette action est prévue sur un week-end.

Pour ces 2 sorties (familiale et agent), diverses destinations sont envisagées, afin de pouvoir satisfaire au mieux l'envie de chacun, un questionnaire sera envoyé aux agents.

A noter, nous ne connaissons pas, à ce jour, le montant du budget 2018.

5/Questions diverses

Un partenariat entre l'ALPAF et le CSF (crédit social des fonctionnaires) a été signé ; des informations nous seront diffusées par la délégation,


Le 4 décembre 2017, une rencontre santé est organisée sur le thème « accidents de la vie courante : prévenir et agir » (partenariat entre la MGEFI , la DDAS 87 et la section prévention de la Mutualité Limousine).

L'assistante sociale évoque la création d'un mini journal trimestriel de la délégation pour 2018, (actualités, informations sociales diverses ...)

La séance est levée.

Prochaine réunion prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Votre représentante FO en CDAS : Mme Nathalie ROOS

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	